



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Parc naturel marin du golfe du Lion
Conseil de gestion du 06 février 2018

Délibération n°2018-002

Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 19 octobre 2017

- VU le code de l'environnement
- VU le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion, en vigueur
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

CONSIDÉRANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer

CONSIDÉRANT la proposition de procès-verbal du conseil de gestion du 19 octobre 2017

Article 1 :

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du conseil de gestion du 19 octobre 2017, sans modification.

Article 2 :

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Agence française pour la biodiversité.



Michel MOLY

Président du conseil de gestion



**16^e CONSEIL DE GESTION DU PARC
NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION**

PROCÈS-VERBAL DE SEANCE

Date : 19 octobre 2017

Lieu : Sainte-Marie-la-Mer

Participants

Membres du conseil de gestion

Président du conseil de gestion

- M. MOLY – Gestionnaire de la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls (catégorie espaces protégés, associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel et personnalités qualifiées)

Catégorie des services de l'État

- S. GARZIANO – DIRM Méditerranée
- X. PRUD'HON – DDTM/DML
- Z. MAHE - DREAL Occitanie

Catégorie des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements

- M. ROLLAND – Conseil départemental 66
- M-C. DUCASSY-PADROS – communauté des communes Sud Roussillon
- P. DESLOT – Commune de Leucate
- L. TOMISSI – Commune de Le Barcarès
- C. MARGAIL – Commune de Torreilles
- P. ROIG – Commune de Sainte Marie la Mer
- T. DEL POSO – Commune de Saint-Cyprien
- M. SEVERAC – Commune d'Argelès-sur-Mer
- J. BELTRA – Commune de Port-Vendres
- J-M. SOLÉ – Commune de Banyuls-sur-Mer
- M. CASSOU – Commune de Cerbère

Catégorie des organisations professionnelles

- B. PEREZ – CRPMEM Occitanie
- M. PLANAS – CIDPMEM 66/11
- E. BERTON – Prud'homie de Leucate
- J-P. NAVARRO – CCI 66
- I. GALMICHE-SMITH – FNEAPL
- C. DADILLON – GS3PO
- G. HUBERT – ARMAM
- S. PALLARES – UVPO

Catégorie organisations d'usagers

- J-C. HODEAU – FNPPSF

Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion du 19 octobre 2017

- J-M PEREZ – FFPM
- J. DOUAY – FFV
- J-M. RAY – FNPSA
- M. ROHEE – GAPAMAR

Catégorie des parcs naturels régionaux, des aires marines protégées, des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, et des personnalités qualifiées

- R. LECOMTE – ASAME
- A. FIALA – CCNPO
- J. HIARD – GOR
- V. LAUDET – UPMC/OOB
- J. DIETRICH – IFREMER
- A. LUBRANO – CEPRALMAR
- Ph. LENFANT – UPVD
- C. PIANTE – WWF France

Procurations

- A. ANDRE – PPM, pouvoir à M. MOLY
- F. DESSALES – Conservatoire, pouvoir à A. FIALA
- A. BARSELO – SNSM, pouvoir à S. PALLARES
- G. BŒUF, UPMC-Sorbonne, pouvoir à C. PIANTE

Commissaire du gouvernement

- X. PRUD'HON, représentant du préfet des Pyrénées-Orientales

Équipe AFB du Parc

- G. LE CORRE (directeur délégué), M. MORINEAUX (chargée de communication et sensibilisation), C. VIEL (assistante de direction)
- Service ingénierie : O. MUSARD (adjoint au directeur), J. CAMMAL (économie développement durable), M. DUMONTIER (qualité de l'eau), V. MAGENTI (patrimoine culturel), C. JABOUIN (pêches)
- Service opérations : B. FERRARI (adjoint au directeur), E. JEAN, E. BAUDIN, J. JOURDAN, I. MASINSKI, X. ROZEC, G. ESPOSITO (agents de terrain)

Accompagnants

- M-L. LICARI (CD 66), J-R. BRUNET (Région Occitanie), Ph. CALAMEL (Syndicat mixte de gestion Parc naturel régional de la Narbonnaise), S. CAUNEILLE (UVPO), P. ROMANS (UPMC/OOB)

Proposition initiale d'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation et vote sur les candidatures de l'appel à projets 2017
3. Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 22 juin 2017
4. Compte-rendu du bureau du 7 septembre 2017
5. Résultats du vote sur l'appel à projets 2017 : liste des lauréats
6. Avis sur la demande d'autorisation environnementale des travaux d'aménagement de l'espace portuaire de la commune de Banyuls-sur-Mer

7. Présentation de l'équipe Opérations et d'un premier bilan des actions menées sur le terrain durant la période estivale 2017

Accueil des participants, introduction et ouverture de session

M. Michel MOLY remercie tous les acteurs de la mer pour leur présence ainsi que P. ROIG pour son accueil dans la commune de Sainte-Marie-la-Mer. A quelques jours près, il aurait été possible de fêter l'anniversaire de la création du Parc.

P. ROIG apprécie cet investissement dans la protection de notre joyau de Méditerranée et la tenue de cette session sur la commune de Sainte-Marie-la-Mer dont le slogan est « Un village à la plage ».

L'arrêté du 03 octobre 2017 finalise la liste des membres du conseil de gestion suite au renouvellement 2017.

Le quorum étant atteint, la session est ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur demandes du président du conseil de gestion, une modification est proposée en session :

4. Compte-rendu du bureau du 7 septembre 2017 et informations complémentaires
 - 4.1 Point d'information sur la situation des barrages de Leucate
 - 4.2 Point d'information sur la définition de la zone Natura 2000 au large
 - 4.3 Divers

Le conseil de gestion adopte l'ordre du jour modifié en session.

Pour : 40

Contre : 1

Abstention : 0

Délibération n° 2017-022

M. ROHEE souhaite attirer l'attention des membres sur les problèmes d'encrochement du Bourdigou qui semblent avoir un caractère dévastateur sur la commune de Torreilles en provoquant du désensablement et l'effondrement des dunes. Si ces encrochements ne sont pas nécessaires, il faudrait envisager leur enlèvement.

Durant le déroulé de la session, l'ordre des points est modifié : le résultat du vote sur l'appel à projets 2017 sera énoncé avant le point sur l'approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 22 juin 2017.

2. Présentation et vote sur les candidatures de l'appel à projets 2017

Le règlement unique de l'appel à projets 2017 a été validé lors du conseil de gestion du 22 juin 2017 avec les modalités suivantes :

- appel à projets unique, avec trois thèmes
- enveloppe globale de 90 000 €
- taux maximum de financement de 80 %
- pas de montant maximum par projet
- contractualisation juridique.

Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion du 19 octobre 2017

Vingt-deux candidatures, dont une inéligible, ont été déposées dans les trois thématiques.

Ces vingt-et-une candidatures ont été analysées par l'équipe du Parc en fonction des critères définis dans le règlement de l'appel à projets 2017. Une grille d'évaluation a été fixée pour chacun de ces critères : d'insatisfaisant à très satisfaisant. Le dossier de séance comporte un résumé de chacun des projets ainsi que le résultat de l'analyse multi-critères réalisée par l'équipe du Parc en aide à la décision du conseil de gestion.

Au vu de la qualité des dossiers présentés, l'AFB a proposé, exceptionnellement, d'augmenter le budget dédié avec une enveloppe de 170 000 €. Cet ajustement, défini pour cet appel à projets, ne pourra être reconduit les années ultérieures.

Face à cette proposition d'augmenter de manière significative la dotation de cet appel à projets, Il est demandé si le Parc peut apporter un soutien financier, par principe, pour des projets contribuant à l'économie du Parc, notamment pour les aménagements des quais de Saint-Cyprien (demande également déposée au GALPA du FEAMP), du Barcarès ou de Port-Vendres (demande également déposée auprès du conseil départemental 66). Il y a des besoins à propos de la sécurisation des périmètres d'embarquement (vigipirate), des équipements parfois vétustes, etc.

Certains membres du conseil de gestion souhaitent que l'enveloppe supplémentaire de 90 000 € soit directement attribuée à ce type de projet.

A ces interrogations, il est répondu que :

- il n'est pas possible d'étendre *a posteriori* la thématique validée par le conseil de gestion durant la session du 22/06/2017.
- l'enveloppe supplémentaire a été attribuée par l'AFB sur la base de la qualité des dossiers présentés au Parc et ne peut servir qu'à financer précisément ces projets. Des membres du conseil soulignent cet effet d'aubaine comme un cadeau qui ne se discute pas.
- comme pour 2017, le ou les thème(s) de l'appel à projets 2018 seront validés par le conseil de gestion, chaque membre se doit de proposer les thèmes qui lui semblent importants.

Les échanges obligent le Président à indiquer qu'il est aussi possible de refuser ce complément d'enveloppe, ce à quoi le conseil répond par la négative.

A la suite de cet échange, les vingt-et-une candidatures éligibles sont présentées en séance : titre du projet, nom et type de structures porteuses, résumé du projet et adéquation avec le règlement de l'appel à projets, notamment au vu des critères spécifiés dans le règlement : pérennité, clarté, faisabilité technique, caractère collectif, etc.). Le code couleur présenté rappelle celui du tableau de bord du Parc et permet de se rendre compte rapidement des niveaux d'adéquations et de la différence de qualité de chacun des projets.

Les dossiers sont très variés dans leurs objectifs, leur déploiement, l'ancienneté des structures, le caractère innovant, les montants demandés.

Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion du 19 octobre 2017

Valorisation et transmission des savoirs et pratiques maritimes d'intérêts culturels et historiques [CULT]			
<ul style="list-style-type: none"> ○ 6 candidatures ○ 66 714,40 € de subvention pour un montant total des projets de 89 684,40 € 			
Titre du projet	Structure porteuse	Subvention demandée	Total du projet
Projet de livre pour enfants sur l'archéologie sous-marine à destination du Parc naturel marin du golfe du Lion	<i>Amitiés Internationales André Malraux – AIAM (association loi 1901)</i>	3 000 €	10 400 €
Déploiement d'ACARALIS via la conception d'outils d'échanges et de diffusion	<i>Association pour la connaissance des activités, des ressources, des aménagements pour le littoral sud – ACARALIS (association loi 1901)</i>	8 866 €	11 134 €
Rendre visible l'invisible	<i>Association pour la Sauvegarde du Patrimoine des Épaves des Pyrénées-Orientales ASPEPO (association loi 1901)</i>	6 900 €	8 688 €
Transformation d'un llagut à rame en un llagut à rame et à voile, pour la transmission des techniques de navigation à la voile latine	<i>BARCAREMS I VELES (association loi 1901)</i>	6 000 €	7 500 €
Valorisation de l'histoire de l'exploration scientifique et technique de l'exploration des fonds marins depuis la création du laboratoire Arago, en 1882	<i>Univ. Pierre et Marie Curie / Obs. Océano. de Banyuls-sur-Mer</i>	29 948,40 €	35 948,40 €
Installation d'un moteur électrique sur une barque catalane pour la transmission de la navigation à la voile latine	<i>Vela i Vent (association loi 1901)</i>	12 000 €	16 014 €

Développement de la compatibilité environnementale des activités nautiques et portuaires [ECONAUT]			
<ul style="list-style-type: none"> ○ 3 candidatures ○ 71 400,00 € de subvention pour un montant total des projets de 345 000,00 € 			
Titre du projet	Structure porteuse	Subvention demandée	Total du projet
Equipement d'une station de lavage à flot de carènes de bateaux – port de Port-Vendres	<i>Conseil départemental des Pyrénées-Orientales (collectivité territoriale)</i>	28 800 €	144 000 €
Gestion concertée des pollutions liées aux activités nautiques dans les ports du PNMGL	<i>EcoNav (association loi 1901)</i>	15 600 €	21 000 €
Contribution à la démarche de certification AFNOR « Ports Propres »	<i>Port de Leucate (régie municipale)</i>	27 000 €	180 000 €

Développement de démarches éducatives et de sensibilisation à la connaissance et à la protection des espèces, habitats et écosystèmes marins [SENSI] :			
<ul style="list-style-type: none"> ○ 12 candidatures ○ 250 565,92 € de subvention pour un montant total des projets de 441 112,83 €. 			
Titre du projet	Structure porteuse	Subvention demandée	Total du projet
Création d'une « Réserve marine connectée »	<i>AKWATYX (société commerciale)</i>	44 400 €	69 400 €

Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion du 19 octobre 2017

Etude de faisabilité de sentiers marins et sous-marins	<i>GUCC - Club Subaquatique Gazelec Universités Côte Catalane (association loi 1901)</i>	3 720 €	4 650 €
Némo face au 7ème continent	<i>Collège des Albères, Argelès-sur-Mer (éducation nationale)</i>	11 528 €	14 410 €
Réalisation et diffusion du kit pédagogique «CETAMER »	<i>EcoOcéan Institut (association loi 1901)</i>	16 393 €	20 492 €
À la recherche du mystérieux continent plastique...	<i>LABELBLEU (association loi 1901)</i>	3 894 €	7 150 €
Ateliers pédagogiques et jeu multimédia sur la connaissance des espèces, habitats et écosystèmes marins du Parc	<i>Marepolis - Conseil en politiques de la mer (société commerciale)</i>	24 480 €	30 600 €
NOSTRA MAR : développement d'une activité de randonnée palmée	<i>Marine PREUVOST (société commerciale)</i>	6 660 €	24 569 €
Sensibilisation et prévention autour des déchets marins notamment les filets de pêche usagés et les plastiques retrouvés dans l'environnement marin	<i>Palana Environnement (association loi 1901)</i>	20 608 €	25 760 €
Diffusion du dispositif de sciences participatives « BioLit »	<i>Planète mer (association loi 1901)</i>	62 157 €	86 477 €
Espace Méditerranéen de l'aquarium : conception d'une visite pédagogique en synergie avec les actions du Parc	<i>SPL SILLAGES (Société publique locale délégataire pour l'aquarium pour la ville de Canet-en-Roussillon)</i>	9 427,92 €	90 200,83 €
DRONADAIR-TÊT : Utilisation d'un Drone dans l'Étude des Déchets Anthropiques à l'Embouchure de la Têt	<i>Université de Perpignan Via Domitia/CEFREM</i>	40 668 €	58 714 €
Création d'un kit pédagogique sécurisé et transportable à destination du grand public et des scolaires	<i>Université Pierre et Marie Curie / Biodiversarium</i>	6 690 €	8 690 €

Différents commentaires et interrogations sont partagés à propos de l'appel à projets et des candidatures :

- Une demande est faite concernant la période estivale de dépôt des candidatures, ne permettant pas aux professionnels, notamment de la plongée, d'y répondre. Il est précisé que le calendrier est imposé par l'AFB et ses contraintes budgétaires. La période de candidature était plus longue que la norme : 04/07/2017 au 24/09/2017. En outre, ce type de dispositif va se roder et la prise en compte des saisons sera à ce titre facilitée.
- Un projet déposé est vecteur d'une concurrence directe avec les activités de plongée établies du secteur. Des doutes sont émis sur la solidité de cette nouvelle structure candidate. Il est rappelé que le projet en question est une activité complémentaire à l'offre existante : il vise peu de sorties mais de qualité dans un rapport de proximité. La structure a apporté tous les éléments administratifs nécessaires. Les jeunes structures peuvent être porteuses d'innovation aussi.
- Il est demandé que, pour les prochains appels à projets, les structures porteuses puissent se rencontrer en amont pour éviter les doublons. Il est également demandé une carte des

Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion du 19 octobre 2017

projets pour se rendre mieux compte de leur spatialisation dans le périmètre du Parc. Ces éléments seront pris en compte pour le prochain appel à projets.

- Des questions sont soulevées sur le suivi des projets : Quels sont les outils développés pour mesurer l'impact des projets ? Les retours d'expériences ? La bonne conduite des projets ? Des membres du conseil de gestion souhaitent être associés à ces réflexions. Le dispositif « concours financier » implique que le Parc ne suive que la réalisation effective du projet, pour l'attribution des fonds. La méthodologie pour le suivi des impacts et les retours d'expérience est encore à développer. Par ailleurs, s'il est éventuellement possible d'assortir la subvention de recommandations, le Parc ne peut être « donneur d'ordre ».
- Des membres du conseil de gestion attirent l'attention sur la nécessité de ne pas mettre en opposition les associations avec ou sans salariés et les entreprises privées. Chacune a son rôle dans le tissu local.

Les modalités du vote sont expliquées en session sur la base de l'enveloppe globale de 170 000 € :

- Le vote est réalisé à bulletin secret avec un seul formulaire de vote pour les vingt-et-une candidatures.
- Les membres du conseil donnent une note sur dix à chacun des projets.
- La note moyenne de chaque projet est calculée pour permettre un classement.
- Seront désignés lauréats les candidats avec les meilleures notes, jusqu'à consommation de l'enveloppe totale.
- Le résultat du vote est traduit par une délibération.

Il est procédé au vote.

A l'issue du vote et avant le déjeuner, M. MOLY remercie le directeur, Gildas LE CORRE, pour son implication, son investissement pour rédiger et valider le plan de gestion et pour gérer les turbulences actuelles. Ce Parc a été une passion pour lui et son équipe. La cour des comptes a jugé qu'il ne pouvait rester en poste, du fait de son statut de contractuel, malgré les démarches du conseil en ce sens. M. MOLY espère que, grâce à ce bagage et ses relations, il aura un poste qui lui correspond à Ifremer, sa structure d'origine.

G. LE CORRE remercie M. MOLY et le conseil de gestion pour le travail mené durant ces trois années et pour la confiance témoignée. Peu nombreux sont les directeurs pouvant travailler aussi efficacement avec leur Président.

La séance est suspendue pour le déjeuner

3. Résultats du vote sur l'appel à projets 2017 : liste des lauréats

Dix lauréats sont désignés à l'issue du vote grâce à l'enveloppe de 170 000 €.

Le total des subventions accordées s'élève à 162 105,40 €.

<p>Par son vote, le conseil de gestion émet un avis favorable à l'attribution de subventions aux lauréats de l'appel à projets 2017 suivants :</p>

Université Pierre et Marie Curie / Biodiversarium (6 690 €)
Université Pierre et Marie Curie / Obs. océanologique de Banyuls-sur-Mer (29 948,40 €)
Marepolis (24 480 €)
Labelbleu (3 894 €)
Conseil départemental des Pyrénées-Orientales (28 800 €)
EcoOcéan Institut (16 393 €)
Barcarems i veles (6 000 €)
Association pour la sauvegarde du patrimoine des épaves des Pyrénées-Orientales (6 900 €)
Port de Leucate (27 000 €)
Vela i vent (12 000 €)

Délibération n° 2017-024

4. Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 22 juin 2017

M. MOLY soumet au vote le procès-verbal du conseil de gestion du 22 juin 2017. Il ne fait l'objet d'aucune demande de modification.

Le conseil de gestion approuve le procès-verbal de la session du conseil de gestion du 22 juin 2017, sans modification.

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 2017-023

5. Compte-rendu du bureau du 07 septembre 2017

Plusieurs éléments ont été présentés durant cette session :

- Les difficultés pour établir un cadre juridique stable à propos des avis conformes. A l'heure actuelle, les éléments ne sont pas encore clairement établis mais le sujet se cristallise autour d'un projet d'implantation d'éoliennes marines dans le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale. M. MOLY s'implique beaucoup, aux côtés des autres présidents de parcs, sur ce sujet : courrier au Président de l'AFB, rencontres dans les différentes instances de l'AFB, rencontre du Ministre de l'Ecologie, présence d'une présidente de Parc (Mayotte) au CA de l'AFB, etc.
- M. MOLY s'est proposé pour être candidat à la Conférence des aires protégées.
- Un bilan des activités estivales de la toute nouvelle équipe opérations a été présenté au bureau.
- Le problème du braconnage sur les graus a été évoqué lors de ce bureau, qui a également mis en lumière la nécessité de faire à nouveau un bilan au sujet de l'historique de ce dossier. S. CAUNEILLE propose de réaliser une synthèse des connaissances sur la gestion des graus.
- Une présentation des futures zones Natura 2000 a également été effectuée par les services de l'Etat présents au bureau. Quelques modifications ont été apportées sur les périmètres à des fins de meilleure adéquation avec la distribution des habitats.
 - o La désignation de ces sites est en adéquation avec la carte des vocations du Parc et donnera au conseil de gestion de nouvelles responsabilités.

- M. MOLY et A. FIALA ont été désignés représentants du Parc au Comité régional de la biodiversité (CRB) d'Occitanie. Ce dernier sera installé le 14 novembre et décidera, en fonction des critères de parité, si c'est M. MOLY ou A. FIALA qui siègera comme titulaire.

6. Avis sur la demande d'autorisation environnementale des travaux d'aménagement de l'espace portuaire de la commune de Banyuls-sur-Mer

La qualité de ce projet tient aux nombreux échanges préalables avec les porteurs de projet et à la prise en compte de la biodiversité dès les premières réflexions. La doctrine « éviter, réduire, compenser » a été appliquée à toutes les étapes du projet.

Un descriptif technique du projet est présenté en séance.

M. MOLY insiste sur l'importance des échanges préalables, bien en amont et dans un objectif de concertation. Il en résulte en sortie des dossiers de qualité et la démarche entreprise à Banyuls-sur-Mer l'illustre particulièrement.

J-M. SOLE insiste sur l'évolution du dossier au fur et à mesure des discussions et sur le renforcement continu du volet environnemental (l'écoulement des eaux, préservation des espèces et des habitats, etc.) et social (projet à taille humaine et dont la gestion sera simple, préservation de la beauté et de la mémoire du site, etc.). Le projet a été bâti directement autour des espèces et habitats protégés en prenant en compte la courantologie. Les éléments sont, par ailleurs, reproductibles à l'échelle d'autres ports.

Le Programme investissements d'avenir (PIA) a récompensé ce projet qui a pu, grâce aux efforts environnementaux notamment, décrocher une subvention de 1,8 millions d'euros en visant à mettre au point une nouvelle famille d'ouvrages maritimes, combinant, dès la phase de conception, les besoins de protection maritime et les exigences de protection de la biodiversité.

Le conseil de gestion émet un avis favorable pour la demande d'autorisation environnementale des travaux d'aménagement de l'espace portuaire de la commune de Banyuls-sur-mer.

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2017-025

7. Présentation de l'équipe opérations et d'un premier bilan des actions menées sur le terrain durant la période estivale 2017

Le fonctionnement de l'équipe opérations est présenté en session ainsi que les agents la composant :

B. FERRARI (adjoint au directeur, chef du service), E. JEAN (anciennement ONEMA), E. BAUDIN, I. MASINSKI et G. ESPOSITO (anciennement Parc national de Port-Cros), J. JOURDAN

Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion du 19 octobre 2017

(anciennement Parc national de la Vanoise), X. ROZEC (anciennement ONCFS) et P. BOURLARD (anciennement CNEC).

Le Parc dispose maintenant de deux navires, des véhicules, des locaux techniques sur le port d'Argelès-sur-mer.

Le service opérations a des missions de suivis scientifiques, de sensibilisation, de surveillance, police et contrôle en coopération avec les autres services de l'Etat (participation aux MIPE – Mission Inter-services des Polices de l'Environnement et MISEN – Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature, participation aux journées commune de surveillance).

M. MOLY insiste sur le rôle actif des présidents des parcs pour qu'ils soient correctement dotés en agents de terrain et puissent bénéficier d'une importante présence en mer.

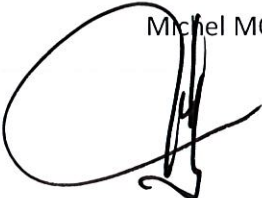
Des questions diverses sont abordées :

- J. DOUAY demande s'il est possible de faire appel au Parc pour des interventions dans les comités de voile, dans les clubs, etc., ce à quoi il est répondu les agents du Parc peuvent effectivement intervenir sur l'eau mais aussi sur terre lors d'opérations de sensibilisation.
- B. PEREZ souhaite qu'un groupe de travail se réunisse avec la profession pour aborder les questions des difficultés rencontrées par les pêcheurs, les prud'homies, etc..

M. MOLY remercie les membres pour leur présence et clôt la réunion.

La session est levée.

Michel MOLY



Président du conseil de gestion du
Parc naturel marin du golfe du Lion